



# VILLE D'EYGALIÈRES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ÉLABORATION

#### **1.6 Annexe 1 : fiches L. 123-1-5 III 2°**

1.6.1 Fiches patrimoine bâti

1.6.2. Fiches patrimoine naturel



Europôle de l'Arbois  
Bâtiment Marconi  
13100 Aix en Provence  
tel : 04 42 12 53 31  
[www.planed.fr](http://www.planed.fr)



Mairie d'Eygalières  
Hôtel de Ville  
Place Marcel Bonnein  
13810 Eygalières  
Téléphone : 04 90 95 91 01  
[www.mairieeygalieres.com](http://www.mairieeygalieres.com)





# VILLE D'EYGALIÈRES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ÉLABORATION

#### 1.6.1 Fiches patrimoine bâti



Europôle de l'Arbois  
Bâtiment Marconi  
13100 Aix en Provence  
tel : 04 42 12 53 31  
[www.planed.fr](http://www.planed.fr)



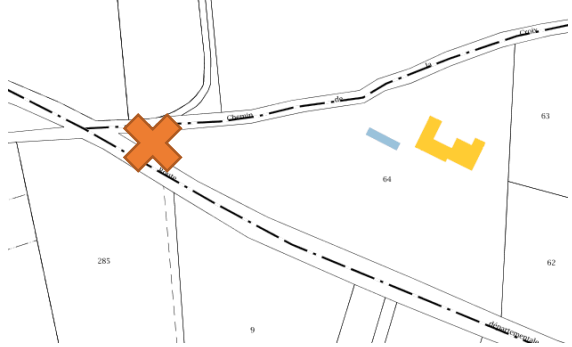

Mairie d'Eygalières  
Hôtel de Ville  
Place Marcel Bonnein  
13810 Eygalières  
Téléphone : 04 90 95 91 01  
[www.mairieeygalieres.com](http://www.mairieeygalieres.com)



<b>Désignation :</b>	<b>CALVAIRE DIT « DE LA CROIX DE FER »</b>	<b>2</b>
----------------------	--	----------

<b>Adresse :</b>	Embranchement route de Mouriès et Chemin de Prassinos	
	<b>Référence cadastrale :</b>	AN 64

EDIFICE RELIGIEUX			
<b>Type :</b>	Croix	<b>Dimensions (Lxlp) :</b>	XXX
<b>Date :</b>	1726	<b>Emprise au sol</b>	XXX
<b>Descriptif</b>	Croix ouvragée en fonte de fer sur socle maçonné en pierre	<b>Matériaux :</b>	Croix : fonte socle : pierre
<b>État du bâti / état sanitaire</b>	Bon		

PARCELLE (source : cadastre.gouv.fr)	VUE AERIENNE (source Google Map)°
	

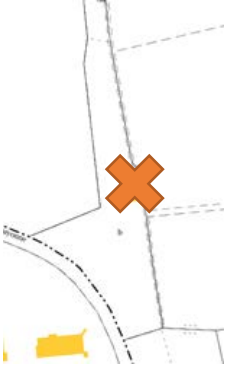

Vue d'ensemble	DETAILS
	






<b>Désignation :</b>	<b>LAVOIR DE SAINT-SIXTE</b>	<b>5</b>
----------------------	------------------------------	----------

<b>Adresse :</b>	Route d'Orgon (pas visible depuis la roue)	
	<b>Référence cadastrale :</b>	AH 7b

<b>EDIFICE URBAIN</b>			
<b>Type :</b>	Lavoir	<b>Dimensions (LxIxp) :</b>	XXX
<b>Date :</b>	XVIIIème siècle	<b>Emprise au sol</b>	XXX
<b>Descriptif</b>	Petit lavoir rectangulaire, abrité par une construction en moellons percée de baies géminées en plein cintre, reposant sur des pilastres moulurés. Le tout est couvert par une charpente de bois à deux pentes.	<b>Matériaux :</b>	Murs : pierre Charpente : bois
<b>État du bâti / état sanitaire</b>	Bon		

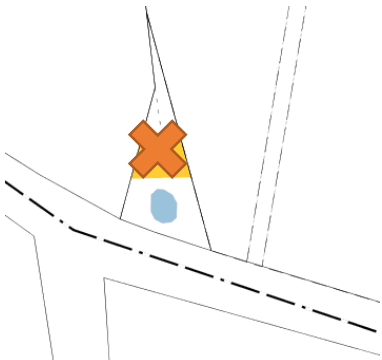




<b>PARCELLE</b> (source : cadastre.gouv.fr)	<b>VUE AERIENNE</b> (source Google Map)°
	

<b>Vue d'ensemble</b>	<b>DETAILS</b>
	 





<b>Désignation :</b>	<b>LAVOIR DE SOUNÈGUES</b>	<b>1</b>
<b>Adresse :</b>	Route de Mouriès	
	<b>Référence cadastrale :</b>	AV 36

<b>EDIFICE URBAIN</b>			
<b>Type :</b>	Lavoir	<b>Dimensions (Lxlp) :</b>	XXX
<b>Date :</b>	XVIIIème siècle	<b>Emprise au sol</b>	XXX
<b>Descriptif</b>	Le bassin est protégé par une construction en moellons constituée de trois murs surmontés d'une charpente de bois couverte de tuiles. La face sud du bâtiment est laissée ouverte. Une petite citerne de pierre située à quelques pas de là permet de réguler le flux des eaux du ruisseau qui alimentent le bassin.	<b>Matériaux :</b>	Murs : pierre Charpente : bois
<b>État du bâti / état sanitaire</b>	Bon		
<b>PARCELLE</b> (source : cadastre.gouv.fr)		<b>VUE AERIENNE</b> (source Google Map)°	
			
<b>Vue d'ensemble</b>		<b>DETAILS</b>	
		 	



<b>Désignation :</b>	<b>LAVOIR CALAFIGUIÈRES</b>	<b>6</b>
----------------------	-----------------------------	----------

<b>Adresse :</b>	Chemin des Grands Jardins	
	<b>Référence cadastrale :</b>	BS 19

<b>EDIFICE URBAIN</b>			
<b>Type :</b>	Lavoir	<b>Dimensions (Lxlp) :</b>	XXX
<b>Date :</b>	XVIIIème siècle	<b>Emprise au sol</b>	XXX
<b>Descriptif</b>	Petit lavoir abrité par trois murs de moellons et une charpente de bois. Un petit bassin rond recueille les eaux d'alimentation. Il doit son nom aux figuiers qui poussent à côté.	<b>Matériaux :</b>	Murs : pierre Charpente : bois
<b>État du bâti / état sanitaire</b>	Bon		

<b>PARCELLE</b> (source : cadastre.govv.fr)	<b>VUE AERIENNE</b> (source Google Map)°

<b>Vue d'ensemble</b>	<b>DETAILS</b>





<b>Désignation :</b>	<b>ANCIEN MOULIN</b>	<b>3</b>
----------------------	----------------------	----------

<b>Adresse :</b>	A l'ouest du vieux village qu'il surplombe	
	<b>Référence cadastrale :</b>	AB 4

PATRIMOINE AGRICOLE			
<b>Type :</b>	Moulin à vent	<b>Dimensions (Lxlp) :</b>	XXX
<b>Date :</b>	1711	<b>Emprise au sol</b>	XXX
<b>Descriptif</b>	Ancien moulin tour cylindrique du Puy Marin. Moulin à vent datant du XVIIIème siècle.	<b>Matériaux :</b>	Pierre
<b>État du bâti / état sanitaire</b>	Vestiges		

PARCELLE (source : cadastre.gouv.fr)	VUE AERIENNE (source Google Map)°

Vue d'ensemble	DETAILS





<b>Désignation :</b>	<b>VIEUX CIMETIERE</b>	<b>4</b>
----------------------	------------------------	----------

<b>Adresse :</b>	Au nord de la rue de la Vieille Église	
	<b>Référence cadastrale :</b>	AB 162

<b>EDIFICE RELIGIEUX</b>			
<b>Type :</b>	Cimetière	<b>Dimensions (Lxlp) :</b>	XXX
<b>Date :</b>	XIIème siècle	<b>Emprise au sol</b>	XXX
<b>Descriptif</b>	Au nord, un peu en contrebas de l'église Saint-Laurent, hors de l'ancien rempart, se trouve l'ancien cimetière : régulièrement pillé depuis son abandon en 1885, il est quasiment vide. Une petite chapelle de pierre sèche, la chapelle du rosaire, s'élève dans un de ses angles (1624). Une belle croix Renaissance datée de 1532 était placée dans l'enceinte.	<b>Matériaux :</b>	Pierre
<b>État du bâti / état sanitaire</b>	Vestiges		

<b>PARCELLE</b> (source : cadastre.gov.fr)	<b>VUE AERIENNE</b> (source Google Map)°
<b>Vue d'ensemble</b>	<b>DETAILS</b>





# VILLE D'EYGALIÈRES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ÉLABORATION

#### 1.6.2 Fiches patrimoine naturel



Europôle de l'Arbois  
Bâtiment Marconi  
13100 Aix en Provence  
tel : 04 42 12 53 31  
[www.planed.fr](http://www.planed.fr)



Mairie d'Eygalières  
Hôtel de Ville  
Place Marcel Bonnein  
13810 Eygalières  
Téléphone : 04 90 95 91 01  
[www.mairieeygalieres.com](http://www.mairieeygalieres.com)



### Les éléments remarquables du patrimoine végétal au titre de la préservation de la biodiversité (continuités écologiques)

---

#### Aspect réglementaire – Loi paysage et application de l'article L.123-1-5 III 2°

---

Il est possible, dans toutes les zones ou secteurs, au titre de la loi paysage, (article L. 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme) d'identifier et de localiser "**les éléments de paysage et de délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ; (...)**".

Ces ensembles et éléments paysagers identifiés aux documents graphiques, en application de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme précité doivent faire l'objet d'une préservation et d'une mise en valeur. À ce titre, toute occupation ou utilisation des sols sur les unités foncières concernées par cette protection doit garantir la préservation de ces ensembles ou éléments paysagers qui regroupent les haies, alignements d'arbres, les bosquets ou encore les ripisylves.

Le classement de ces éléments (présentés ci-après) selon les dispositions de l'article L. 123-1-5 III 2° doit permettre leur préservation tout en rendant possible une gestion adaptée à l'évolution de ces milieux, supports de biodiversité.

#### Les typologies d'éléments identifiés

---

*Nota Bene : La composition, la plus exhaustive possible, en espèces des différents types de haies figure dans la table attributaire de la couche fournie.*

Les éléments paysagers et/ou naturels identifiés ci-après l'ont été de par leur rôle structurant dans la fonctionnalité écologique des milieux naturels et agricoles d'Eygalières et périphériques (situés en secteur de continuité écologique mis en évidence par l'étude trame verte et bleue) ou parce qu'ils ont un intérêt paysager.

Sur la commune d'Eygalières, les haies (majoritairement agricoles), les alignements d'arbres (à Cyprès communs ou d'Arizona, à Peupliers noirs d'Italie ou de Platanes etc.) ou encore les bosquets (généralement constitués de Frênes oxyphylles, de Peupliers noirs et blancs avec des espèces arbustives : Ormes champêtres, Cornouillers, Aubépines etc.) sont autant d'éléments majeurs pour la bonne fonctionnalité écologique du territoire communal, qu'ils aient une vocation à dominante agricole ou naturelle ainsi qu'un intérêt purement paysager .

De fait, un travail de repérage a été réalisé afin d'identifier les éléments remarquables nécessitant une protection spécifique.

#### ➤ Éléments végétalisés de type haie agricole

*Nota Bene : Les éléments présents ont été identifiés car ils sont situés en secteur de continuité écologique mis en évidence par l'étude trame verte et bleue.*

Les éléments végétalisés de type haie agricole sont ceux qui sont le plus présents sur le territoire communal d'Eygalières. Ces derniers présentent néanmoins des faciès différents (diversité de strates, d'essences etc.) en fonction de la gestion agricole (entretien ou non des haies du genre taille, fauchage du sous-bois etc.) et de leur localisation (à proximité de fossés, de gaudres, de roubines ou encore du canal septentrional des Alpines où les haies présentent un caractère plus humide et plus naturel).

La principale typologie apparue suite au travail d'identification par photo-interprétation et confirmée par un travail de vérification sur le terrain correspond aux haies à vocation agricole. Ces composantes majeures des activités agricoles communales servent essentiellement à protéger les cultures de l'impact du mistral (raison initiale de leur plantation) tout en délimitant les différentes parcelles





agricoles. Elles ont néanmoins développé des enjeux/fonctions supplémentaires en devenant des éléments marqueurs du paysage local, qui structurent les perceptions sur des secteurs présentant une topographie assez plane. Lorsqu'elles sont gérées de manière extensive, ces haies ont développé une naturalité importante et jouent de ce fait le rôle d'axes de déplacement pour différentes espèces et plus particulièrement pour celles inféodées aux milieux ouverts qui s'en servent comme secteurs de repos ou de déplacement entre les périodes de chasses.

Sur le territoire d'Eygalières les haies agricoles peuvent être des haies brise-vent plantées par l'homme ou encore des haies agricoles de délimitation de parcelles et longeant les fossés de drainage ou encore les roubines et dont les espèces sont plus « naturelles » et sont gérées de façon plus extensive. Certaines haies peuvent jouer ces deux rôles à la fois.

Le **premier type de haies agricoles** que l'on peut distinguer est la **haie à Cupressacées** c'est-à-dire les haies constituées soit de Cyprès communs (*Cupressus sempervirens*), soit de Cyprès d'Arizona (*Cupressus arizonica*), soit de Thuyas (*Thuja* sp.) ou encore d'un mélange de ces espèces de cyprès. De toutes les types de haies, celles composées uniquement de Cyprès (qu'importe lequel) sont celles dont l'intérêt écologique (en termes de diversité d'espèces floristiques mais également d'utilisation par la faune) est le plus faible. Néanmoins lorsqu'elles ne sont pas gérées intensivement (non taillées, port arboré étalé, présence de lierre etc.), ces haies peuvent servir de refuge ou d'axe de déplacement pour certaines espèces. Elles ont le plus souvent une utilité de délimitation des parcelles en plus de faire office de coupe-vent.



**Alignement de Thuyas (à gauche et milieu) et de Cyprès communs (à droite)**

De la même façon, **les alignements de Peupliers noirs d'Italie** sont des haies, bien que moins présentes sur la commune, qui sont généralement plantées afin de protéger plus particulièrement les vergers (coupe-vent) en plus de délimiter les parcelles agricoles. Bien que ce soit ici des alignements de feuillus et donc plus attractifs pour la faune, ces haies lorsqu'elles sont monospécifiques (et dénuées de lierre par exemple) sont d'un intérêt écologique plus faible que des haies mixtes et présentant une variété d'espèces végétales et de strates.



**Alignement de Peupliers noirs d'Italie (côté droit)**



Un **autre type de haies agricoles** relativement courante et dont l'intérêt écologique est amoindrie par la monospécificité de la haie correspond aux peuplements à **Canne de Provence** (*Arundo donax*). Toujours présents à proximité de fossés en eau ou de roubines, les peuplements de Canne de Provence sont souvent denses, larges et hauts de plusieurs mètres. Bien que composées que d'une seule et même espèce végétale, ces peuplements servent d'abri voir de zone d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux, pour des micro-mammifères ou encore des odonates en plus de permettre la régulation de l'écoulement de l'eau et sa purification.



**Peuplement de Cannes de Provence en avant d'une ripisylve**

Ainsi les trois haies présentées ci-dessus voient leur composition en espèces végétales varier énormément ainsi que leur largeur. Néanmoins dans la grande majorité des cas, les haies agricoles d'Eygalières sont mixtes avec une prédominance de résineux (notamment de Cyprès commun). De ce fait la composition de la strate arborée peut ainsi présenter des Cyprès communs, des Cyprès d'Arizona ou encore des Thuya, des Peupliers noirs ou blancs, des Frênes oxyphylles, des Micocouliers relativement bien présentés (*Celtis australis*) voire quelques Chênes pubescents par endroits.

Les strates arbustives, lorsqu'elles sont présentes, peuvent présenter des Cornouillers, des Ormes champêtres, de jeunes Frênes, de jeunes Peupliers, de l'Aubépine, quelques Gênets d'Espagne en bordure de prairies temporaires voir de manière très localisée des Saules blancs (*Salix alba*) ou encore de la Canne de Provence relativement bien présente.



**Haie de Thuya, Frênes oxyphylles, Aubépines et Ormes champêtre (à gauche) et mélange de Cyprès communs et/ou Thuyas avec du Frênes oxyphylles (milieu et à droite)**

La strate herbacée est, quant à elle, généralement associée au type de culture jouxtant la prairie mais elle peut comporter, au niveau des secteurs les plus humides, des touffes des Joncs ou par exemple du Plantain lancéolé (indicateur de la teneur en azote du sol), de la Clématite etc.

*A noter que plus la haie présente une diversité d'espèces importantes, une mixité de strates (arborée, arbustive, herbacée) ainsi qu'une naturalité et une largeur plus ou moins importante, plus celle-ci revêt un intérêt écologique majeur.*



### Prescriptions vis-à-vis de ces éléments

1. La vocation boisée des secteurs concernés doit être maintenue.
2. La coupe ou l'abattage de ces arbres d'alignement ne peut être autorisée que dans la mesure où les sujets abattus sont remplacés par de nouvelles plantations de même essence ou d'essence locale afin de préserver leur rôle structurant dans le paysage, à moins que la pratique agricole ne nécessite un point de circulation nouveau qui devra être argumenté et dans une limite de 5 m de large.
3. Ces éléments nécessiteront une Déclaration Préalable pour les travaux modifiant ces éléments protégés comme le précise l'article R 421-23-h du code de l'urbanisme.

Ces éléments sont cartographiés sur la carte ci-après.

À noter que l'ensemble des haies agricoles n'ont pas été identifiés.

#### ➤ Éléments végétalisés de type bosquets/petits boisements

Le territoire d'Eygalières présente également par endroits, notamment en secteur agricole et péri-urbain, des bosquets dont la composition varie en fonction de la proximité d'un cours d'eau. On peut ainsi distinguer des bosquets dont la strate arborée se compose essentiellement de Frênes oxyphylles avec des sous-bois composés de Cornouillers, d'Ormes champêtres ou encore d'Aubépines. Ces bosquets sont relativement frais puisqu'à proximité de petits cours d'eau ou fossés en eau.



**Bosquet de repousses de Frênes oxyphylles (à gauche et au milieu) accompagnés de Canne de Provence et boisement frais de Frênes oxyphylles, Aubépines, Cornouillers, Ormes champêtre (à droite)**

Le deuxième type de bosquets correspond à des bosquets typiques de garrigues. Il s'agit généralement de yeuseraies (chênaie à Chêne verts - *Quercus ilex*) basses parfois dominées par quelques Pins d'Alep. Ces chênaies peuvent être denses et se composent généralement de Buis commun (*Buxus sempervirens*) dominant les autres strates, de Filaires à feuilles larges (*Phillyrea latifolia*), de Cistes cotonneux (*Cistus albidus*), de Lentisques (*Pistachia lentiscus*) voir de quelques Nerpruns alaternes (*Rhamnus alaternus*). Ces yeuseraies sont généralement à proximité de pelouses substepmiques ou à matorrals et comportent ainsi quelques euphorbes, une strate herbacée dominée par le Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*) avec des espèces de sphaignes et dont les secteurs à roches affleurantes abritent différentes espèces d'Orpins (plantes grasses de la famille des Crassulacées).

Le troisième type de bosquets/forêts correspond aux boisements traversés par des gaudres comme celui traversé par le Gaudre de Romanin. Ce dernier est constitué d'une Yeuseraie dominée par des individus de Pins d'Alep. Elle comporte un sous-bois relativement fermée de Buis, de Chênes kermès (*Quercus coccifera*), de Fragon faux-houx (*Ruscus aculeatus*), de Salsepareille (*Smilax aspera*), d'Osier



blanc (*Osyris alba*), de Filaires à feuilles étroites (*Phillyrea longifolia*) ou encore de Gênets scorpion (*Genista scorpioides*).

### **Prescriptions vis-à-vis de ces éléments**

1. Ces éléments doivent être préservés de toute dégradation majeure et de tout aménagement pouvant mettre en péril leur fonctionnalité écologique. La vocation boisée et/ou agricole des secteurs concernés doit être maintenue.  
Néanmoins, afin de pérenniser la fonctionnalité de ces éléments, des mesures de gestion peuvent être engagées.
2. Ces mesures peuvent être de nature à proposer la mise en place de déboisement ou d'éclaircies sur des superficies relativement faibles, argumentées autour de la pérennité du boisement dans sa globalité.
3. Dans le cadre de mesures de gestions nécessitant une replantation, les essences actuelles locales seront à privilégier.

Les secteurs repérés sont à conserver. Les symboles graphiques employés constituent un principe de repérage et non une localisation exacte des boisements à conserver.

### ➤ **Éléments paysagers de type chênaie truffière ou pinèdes**

Deux types de peuplements, ont été localisés sur les secteurs périphériques de la zone urbaine. Ils ont été identifiés non pas pour leur intérêt écologique pour leur intérêt paysager du fait de la leur localisation, soit en entrée de ville soit au cœur de la zone UT2, afin de conserver des ensembles végétalisés cohérents.

Ces deux types de peuplements sont :

1. Les pinèdes de pins d'Alep, relativement jeunes avec en sous-bois des buissons et des arbustes à taux de recouvrement variables.
2. Une parcelle de chênes truffiers, présentant une absence de strate herbacée, mais localisée en entrée de ville Ouest sur la partie gauche de la Ville. Cette parcelle agricole joue un rôle fondateur au sein de l'entité paysagère villageoise qui caractérise Eygalières.

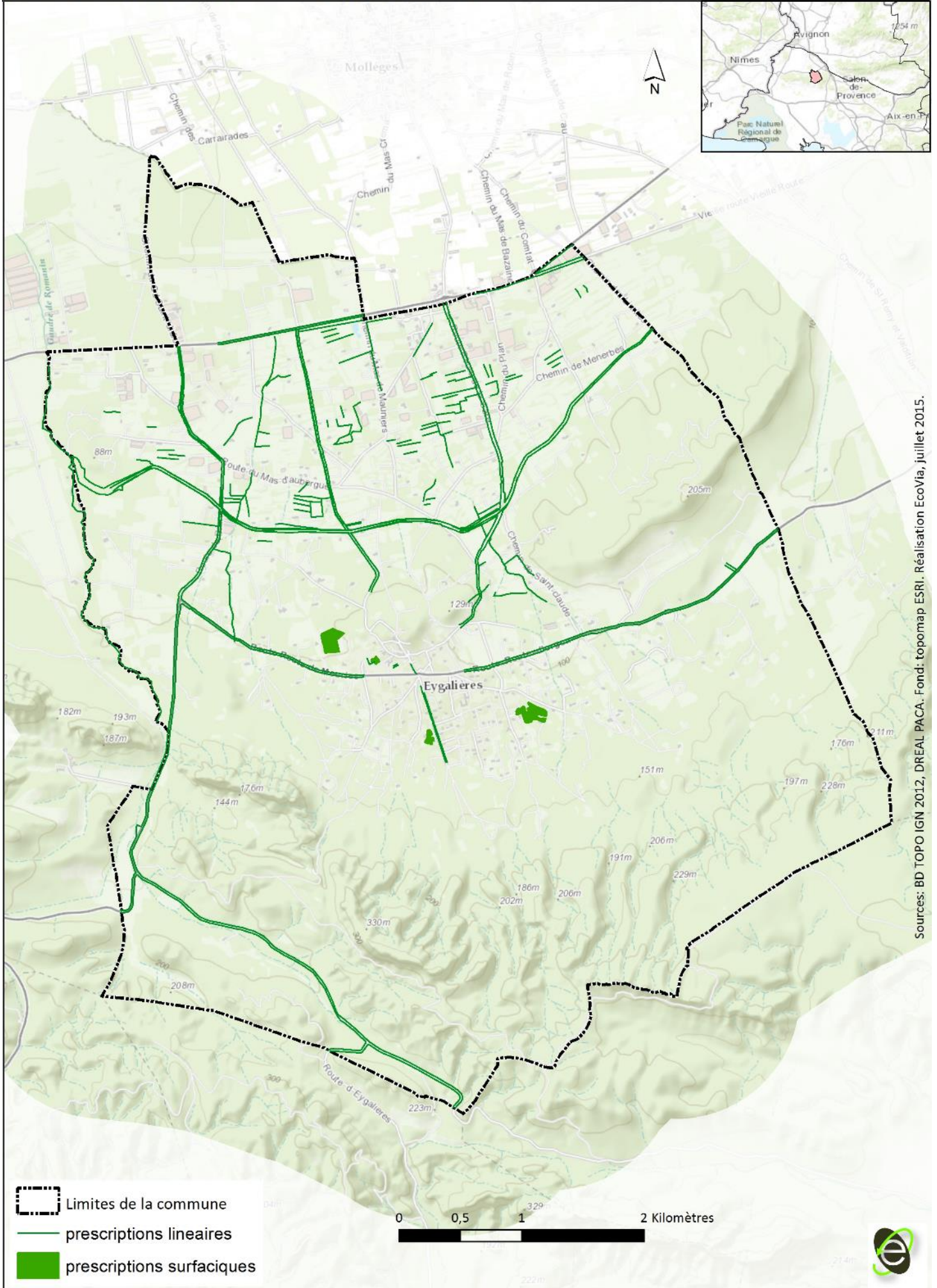
### **Prescriptions vis-à-vis de ces éléments**

1. Ces éléments doivent être préservés de toute dégradation majeure et de tout aménagement pouvant mettre en péril leur fonctionnalité écologique. La vocation boisée et/ou agricole des secteurs concernés doit être maintenue.  
Néanmoins, afin de pérenniser la fonctionnalité de ces éléments, des mesures de gestion peuvent être engagées.
2. Ces mesures peuvent être de nature à proposer la mise en place de déboisement ou d'éclaircies sur des superficies relativement faibles, argumentés autour de la pérennité du boisement dans sa globalité.
3. Dans le cadre de mesures de gestions nécessitant une replantation, les essences actuelles locales seront à privilégier.

Les secteurs repérés sont à conserver. Les symboles graphiques employés constituent un principe de repérage et non une localisation exacte des boisements à conserver.



# Localisation des éléments classés au titre du L 123-1 5 3.2



Sources: BD TOPO IGN 2012, DREAL PACA. Fond: topomap ESRI. Réalisation EcoVia, juillet 2015.